
REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER OPEN PLUS SUPERLEAGUE

Les communications et procédures se feront exclusivement via la plateforme informatique dédiée.

Sauf dispositions contraires, le règlement s'applique pour les Opens Plus Superleague Masculins et Féminins.

ARTICLE 1 – GENERALITES ET INSCRIPTION

1.1 Circuit des Opens Plus

Le circuit Open Plus regroupe tous les Opens Plus sur l'ensemble du territoire national ; il se déroule entre mai et juillet.

Chaque équipe a la possibilité de participer à plusieurs Open Plus.

1.2 Inscription des équipes

Afin de participer à un Open Plus, une équipe s'inscrit sur la plateforme FFBB.
Une équipe peut candidater à plusieurs Opens Plus se déroulant à la même date. Elle doit alors préciser et classer les Opens demandés par ordre de préférence.

L'inscription à un Open Plus se fait en fonction du ranking individuel FIBA des joueurs et joueuses : les équipes inscrites à un Open Plus sont classées entre elles au regard du cumul des points au ranking FIBA des quatre joueurs déclarés sur un Open Plus.

La FFBB publie la liste des équipes inscrites pour chaque Open Plus.

1.3 Coût de l'inscription

Le coût de l'inscription pour un Open Plus est fixé par l'organisateur et doit impérativement être payé par les équipes avant le début du tournoi de qualifications pour les Opens Plus Masculins et avant le début du tournoi final pour les Opens Plus Féminins.

A défaut, l'organisateur pourra refuser la participation de l'équipe.

ARTICLE 2 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Chaque Open Plus féminin est constitué d'un seul tournoi final.
Chaque Open Plus masculin est constitué d'un tournoi de qualification et d'un tournoi final.

2.1 Open Plus Féminin

Phase 1

Les 12 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 3 équipes. Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau de ces phases finales est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

2.2 Open Plus Masculin

Tournoi de qualification :

Phase 1

Les 8 équipes sont réparties en 2 poules comptant chacune 4 équipes. Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les demi-finales.

Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- A1 contre B2
- B1 contre A2

Accession au tournoi final

Les deux équipes vainqueur des demi-finales sont qualifiées pour le tournoi final sans qu'elles n'aient à se rencontrer pour sur un match.

Tournoi final :

Phase 1

Les 12 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 3 équipes. Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau de ces phases finales est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

2.3 Qualification pour l'Open de France

La qualification pour l'Open de France se fait en fonction du classement des équipes à l'issue du circuit des Opens Plus.

Chaque équipe est alors classée selon le total de ses points au ranking FIBA obtenus uniquement sur le circuit des Opens Plus.

Les équipes ayant totalisé le plus de points sont qualifiées à l'Open de France.

**ARTICLE 3 -
ÉQUIPES**

3.1 Open Plus Féminin = tournoi unique

12 équipes :

- Les 9 équipes les mieux classées parmi les équipes inscrites ;
- 3 wild-card maximum : 1 wild-card délivrée par la FFBB et 2 wild-card délivrées par l'organisateur.

Une équipe peut bénéficier d'un nombre illimité de wild cards sur toute la durée du circuit Open Plus Superleague.

3.2 Open Plus Masculin = tournoi de qualification + tournoi final

Tournoi de qualification :

8 équipes :

- Equipes classées de la 9^{ème} à la 14^{ème} place parmi les équipes inscrites
- 2 wild-card délivrées par l'organisateur

Tournoi final :

12 équipes :

- Les 8 équipes les mieux classées parmi les équipes inscrites
- 2 équipes issues du tournoi de qualification
- 2 wild-card : 1 wild-card délivrée par la FFBB et 1 wild-card délivrée par l'organisateur

Une équipe peut bénéficier d'un nombre illimité de wild-cards sur toute la durée du circuit Open Plus Superleague.

**ARTICLE 4 -
EFFECTIF DES EQUIPES**

4.1 Effectif d'une équipe pour le circuit des Open Plus

Lors de sa première inscription de la saison à un Open Plus, une équipe renseigne la liste des 4, 5 ou 6 joueurs de son effectif.

Si une équipe inscrit uniquement 4 joueurs, elle peut compléter sa liste durant le circuit jusqu'à un maximum de 6 joueurs.

4.2 Effectif d'une équipe pour un Open Plus

Les équipes doivent déclarer leur effectif pour chaque Open, au plus tard 15 jours avant la date du tournoi.

Si une équipe est dans l'impossibilité de présenter 3 joueurs lors du tournoi de qualifications ou du tournoi final, elle doit en informer l'organisateur et le Pôle 3x3 au plus tard une semaine avant le tournoi.

Elle peut remplacer ce joueur par un autre joueur de sa liste, titulaire d'une licence autorisée, et sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité du joueur indisponible à participer à la compétition.

Ce type de remplacement, entre la clôture de l'inscription et le début de l'Open, ne peut être effectué que deux fois pour chaque équipe sur toute la durée du circuit.

A partir de la 3^{ème} demande de remplacement, l'équipe verra son inscription au tournoi annulée et sera remplacée par l'équipe suivante sur la liste.

Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe pour un Open	Minimum	3
	Maximum	4

ARTICLE 5 - REGLES DE QUALIFICATION	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence club 5x5	Interdite
		Licence club 5x5 Option 3x3	Sans limite
		Licence club 3x3	Sans limite
		Licence Superleague / Juniorleague	Sans limite
		Pass 3x3 / Pass 3x3 jeune	Interdit
	Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement	1 joueur(se) maximum par équipe dans l'effectif total de l'équipe	
<p>Un joueur ne peut s'inscrire que pour le compte d'une seule équipe pour le circuit des Opens Plus.</p> <p>La conformité des effectifs à l'ensemble des dispositions règlementaires, et notamment les règles de qualification, est contrôlée par la Commission 3x3. Ce contrôle intervient en amont du déroulement du tournoi, dès que l'équipe a transmis la liste de son effectif. Toute équipe déclarant un effectif non-conforme verra son inscription refusée.</p>			
ARTICLE 6 – STATUT DES JOUEURS	Les joueurs doivent avoir un profil FIBA 3x3 validé sur le site www.play.fiba3x3.com A défaut, l'inscription du joueur sera refusée.		
ARTICLE 7 – REGLEMENT DE JEU APPLICABLE	FIBA 3x3 – Règles officielles		
ARTICLE 8 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES	Au choix de l'organisateur		
ARTICLE 9 - SALLE	Classement : H1		
ARTICLE 10 - SURCLASSEMENT	<p>Participation des joueurs de moins de 18 ans à la Superleague Un joueur de la catégorie d'âge U18 peut participer à la Superleague s'il bénéficie d'un surclassement validé par la Fédération dans les mêmes conditions qu'un joueur U18 5x5 souhaitant participer aux compétitions de niveau régional.</p> <p>Surclassement Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la Fédération. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement. Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.</p>		
ARTICLE 11 - CAS PARTICULIERS	Les joueurs licenciés au sein d'une fédération étrangère peuvent participer aux Opens Plus à la condition nécessaire qu'ils justifient d'une licence Superleague 3x3.		

ARTICLE 12 - PRIZE MONEY

L'organisateur doit verser un Prize Money pour chaque Open Plus (masculin et féminin) d'un montant minimum de 2 000 euros, réparti de la façon suivante :

- 1 000 euros à l'équipe vainqueur
- 600 euros à l'équipe finaliste
- 200 euros aux demi-finalistes

ARTICLE 13 – FORFAITS ET REMPLACEMENT

13.1 Forfaits des équipes

En cas de forfait d'une équipe, lors du tournoi de qualification ou du tournoi final, cette équipe doit prévenir l'organisateur et la Commission 3x3.

Si elle déclare forfait au plus tard 3 jours avant le début du tournoi objet du forfait, cela n'entraîne pas de conséquences pour l'équipe.

Si elle déclare forfait moins de 3 jours avant le début du tournoi objet du forfait, les membres de l'équipe reçoivent un avertissement et, au bout de deux avertissements, peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Si une équipe ne se présente pas lors d'un tournoi en dépit de son inscription et sans respecter les modalités d'informations préalables, la Commission 3x3 pourra refuser toute inscription de cette équipe à un ou plusieurs autres Open du circuit et à l'Open de France. Les frais d'inscription ayant pu être engagés ne seront pas restitués.

13.2 Modalités de remplacements

a) Forfait d'une équipe du tournoi de qualification masculin

1. Si une équipe du tournoi de qualification déclare forfait, il est proposé à l'équipe suivante de la liste d'inscription de la remplacer.
2. Si cette équipe refuse, la place est proposée aux équipes suivantes dans l'ordre de classement sur la liste.

b) Forfait d'une équipe du tournoi final

Chez les hommes :

1. Si une équipe du tournoi final déclare forfait, l'équipe classée 9^{ème} de la liste et donc 1^{ère} équipe sur la liste de qualification rentre directement dans le tournoi final. L'équipe classée 15^{ème} de la liste et donc première de la liste d'attente rentre elle dans le tournoi de qualification.
2. Le système de repêchage est le même pour deux, trois forfaits ou plus.

Chez les femmes :

1. Si une équipe du tournoi final déclare forfait, l'équipe classée 10^{ème} de la liste et donc 1^{ère} équipe de la liste d'attente rentre directement dans le tournoi final.
2. Le système de repêchage est le même pour deux, trois forfaits ou plus.

c) Lucky looser

1. En cas de forfait d'une équipe du tournoi final après le début des qualifications, une troisième équipe du tournoi de qualification (match d'appui entre les perdants des deux demi-finales des qualifications) est admise dans le tournoi final.
2. En cas de double forfait dans le tournoi final après le début des qualifications, les deux perdants des demi-finales du tournoi de qualification sont admis dans le tournoi final. Ces équipes sont prévenues par le juge arbitre.
3. S'il y a plus de deux forfaits dans le tournoi final, une liste des équipes ayant perdu en poules de qualifications (selon le total des points au ranking FIBA des 4 joueurs de l'équipe) est établie par le juge arbitre et détermine l'ordre de priorité d'entrée des équipes.

ARTICLE 14 – OFFICIELS

14.1 Juge Arbitre

Sur chaque Open Plus, un Juge Arbitre est désigné par la Commission 3x3 au plus tard un mois avant la date du tournoi.

14.2 Les Refs

Ils sont désignés par la Commission 3x3 sur chaque tournoi Open Plus au plus tard un mois avant la date du tournoi.

Ils ont en charge d'arbitrer les parties sous la supervision du Juge Arbitre.

ARTICLE 15 – EXPLOITATION DES OPENS

15.1 Billetterie

L'organisateur a le choix de faire payer un droit d'entrée ou de laisser l'entrée gratuite.

15.2 Droits d'exploitation

Les droits d'exploitation de chaque Open sont propriétés exclusives de la Fédération.

15.3 Droit d'image

L'organisateur veille :

- À recueillir toutes les autorisations individuelles nécessaires,
- À informer le public si une ou des captations d'images sont effectuées lors de son tournoi pour une diffusion ou utilisation ultérieure.

ARTICLE 16 – ORGANISATEUR ET HOMOLOGATION

16.1 Publication du cahier des charges

La Fédération établit un cahier des charges qui précise aux candidats à l'organisation les besoins auxquels l'organisateur doit répondre et organise la relation entre les différents acteurs pour chaque Open.

Ce cahier des charges est publié sur le site de la Fédération.

16.2 Candidature

Avant le 1^{er} décembre, les candidats à l'organisation d'un Open Plus doivent être régulièrement affiliés auprès de la FFBB et remplir un dossier de candidature.

Ce dossier doit être retourné à la Commission 3x3 qui détermine le calendrier de la saison après avoir examiné l'ensemble des candidatures.

16.3 Validation par la Commission 3x3

La Commission 3x3 valide un maximum de 30 tournois, qui constitueront le circuit des Opens Plus sur le territoire national.

Si le nombre de dossiers de candidatures est supérieur à 30, la Commission 3x3 choisira les 30 tournois qui constituent le circuit Open Plus.

Cette décision est insusceptible de recours.

Les tournois Opens Plus sont attribués pour 3 ans sur réserve de la réaffiliation de l'organisateur.

16.4 Homologation

Chaque organisateur doit obtenir l'homologation de l'Open qu'il souhaite organiser afin de l'intégrer dans le calendrier des compétitions.

Une fois retenu, chaque organisateur doit :

- Constituer un dossier d'homologation complet au moins 2 mois avant la date de l'évènement ;
- S'acquitter d'un droit financier envers la Fédération :
 - o Tournoi masculin et féminin : mille cinq cent euros (1 500 €)
 - o Tournoi masculin seul : mille deux cent euros (1 200 €)
 - o Tournoi féminin seul : six cent euros (600 €)

Pour organiser un Open sur le territoire national, toute structure déconcentrée (ligue, comité) ou autre (association, collectivités, entreprises, sociétés organisatrices d'évènements) peut en faire la demande.

Après étude du dossier, la Commission 3x3 homologue le tournoi s'il répond aux conditions fixées dans le cahier des charges.

Une autorisation d'organisation est donc délivrée à l'organisateur, avec un numéro d'homologation.

En cas de refus, sa décision n'est pas susceptible de recours.

L'Open est obligatoirement ranké sur la plateforme FIBA 3x3.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'homologation peut entraîner une modification, voire une annulation du niveau de classement de l'Open ou de la totalité de l'homologation de la manifestation par la Commission 3x3.